

JOURNEE ENTRAINEMENT MOTO

BULLETIN D'INSCRIPTION

A imprimer et à retourner dûment complété à :
ESPACE MOTO, La Forêt, 23400 MONTBOUCHER

MONTBOUCHER DIMANCHE 12 JUILLET 2020

Vos coordonnées

Civilité :	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle <input type="checkbox"/> Monsieur		
Nom		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		Email :	

Votre véhicule

Marque :		Cylindrée :	
N° Immat. : (si moto d'enduro)			
Cie Assurance :			
N° police :			

Manifestation

Le centre de loisirs tout terrain **ESPACE MOTO** organise une journée d'entraînement moto à Montboucher (23) le dimanche 12 juillet 2020.

Condition générales

Article 1: **ESPACE MOTO** est l'entité organisatrice.

Article 2: **ESPACE MOTO** a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

Article 3: Cette organisation n'est pas une manifestation sportive. Il n'y a ni classement, ni chronométrage.

Article 4: Les activités sont ouvertes à toutes les motos homologuées et motos de cross (à partir du 85 cm³).

Article 5: L'attestation d'assurance est obligatoire et doit être présentée avant la manifestation pour les motos d'enduro. Une assurance individuelle accident est souscrite pour tous les participants (incluse dans le prix d'engagement).

Article 6: **ESPACE MOTO** se réserve le droit d'exclure tout véhicule qu'il jugerait inadapté, en mauvais état, de construction douteuse, ou trop bruyant.

Article 7: Les participants s'engagent à payer leur essence, les consommations, tout extra qu'ils seraient à même de dépenser en dehors des prestations couvertes par les frais de participation.

Article 8: Les participants s'engagent à ne commettre aucune dégradation, de quelque nature que ce soit, dans les établissements, les installations mise à leur disposition, à respecter les autres usagers et autres participants.

Article 9: La transgression d'un des articles du présent règlement peut motiver une exclusion. **ESPACE MOTO** se réservant le droit d'exclure quiconque porterait atteinte au bon fonctionnement de l'organisation, ou serait jugé dangereux pour les autres participants.

Article 10: L'exclusion implique instantanément l'interdiction de poursuivre les activités, et le dégageant total de la responsabilité du centre de loisirs **ESPACE MOTO**.

Article 11: En cas d'exclusion, la réservation ne sera pas remboursée, et les frais engagés par **ESPACE MOTO** pour le dit participant resteront dus.

Article 12: **ESPACE MOTO** se réserve le droit d'annuler sa manifestation pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas les

participants auront droit au remboursement intégral des sommes versées.

Article 13: Tout départ manqué, activité interrompue ou abrégée, du fait du participant, d'un incident, d'un accident ne donnera lieu à aucun remboursement, et n'entraîne en aucune façon la responsabilité d'**ESPACE MOTO**. Les participants partent conscients des risques auxquels ils peuvent être exposés.

Article 14: Les inscriptions ne seront plus remboursées en cas de désistement après le 9 juillet 2020 et ce quel que soit le motif.

Article 15: ESPACE MOTO se dégage de toute responsabilité, en ce qui concerne les accidents corporels que d'éventuels dégâts occasionnés aux machines ou causé à un tiers. Les assurances individuelles du participant couvrant ce risque.

Article 16: L'attention sera attirée sur le bon comportement à montrer face aux autres usagers, ainsi que sur l'environnement que chacun prendra soin de respecter

Article 17: Le tapis environnemental est obligatoire dans le parc pilote.

Horaires

07h00 – 9h00 : Contrôles administratifs

09h30 – 12h30 : Roulage sur spéciale

12h30 – 13h30 : Pause

13h30 – 17h30 : Roulage sur spéciale

18h30 : Fin de l'organisation

Tarifs

Engagement pilote	22,00 €
-------------------	---------

· Je joins un chèque de 22 € à l'ordre de «**ESPACE MOTO** » pour la réservation.

· Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'**ESPACE MOTO** figurant sur le bulletin d'inscription et m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

Signature :